

Communiqué de presse

La Ville de Pully lance un concours d'investisseurs pour le terrain des Boverattes-Est.

La Municipalité de Pully, dans sa séance du 27 février 2013, a approuvé les documents nécessaires au lancement d'un concours d'investisseurs pour la construction de logements d'utilité publique sur le terrain des Boverattes-Est

Pleinement consciente de la pénurie de logements et tenant compte, en outre, du contexte politique local exprimé, notamment, par le biais d'interventions au Conseil communal, la Municipalité a fait de la réalisation de nouveaux logements l'une des deux priorités de son programme de législature 2011-2016. A cette fin, elle souhaite augmenter à moyen terme l'offre de logements en location sur le territoire communal, en particulier pour les catégories à pénurie.

Dans ce contexte, l'ouverture de la procédure de concours aux investisseurs pour le terrain des Boverattes-Est constitue une nouvelle étape importante dans la mise en œuvre de la politique du logement voulue par la Municipalité.

La procédure d'appel d'offres débute le 8 mars 2013 avec sa publication dans la Feuille des Avis Officiels du Canton de Vaud (FAO) ainsi que sur le site www.SIMAP.ch (Système d'information sur les marchés publics en Suisse). Ce dernier donne les conditions générales de participation et toutes les informations utiles à la composition des dossiers de candidatures telles que les plans cadastraux, le règlement et le cahier des charges.

Le projet permettra de réaliser 90 à 100 logements d'utilité publique sur le site des Boverattes-Est, favorisant la mixité sociale et intergénérationnelle.

La répartition du nombre de logements devrait être de 70% environ destinés prioritairement aux familles pulliérannes et 30% de type « adapté/protégé » destinés aux seniors pulliérans.

La qualité architecturale, de construction, des aménagements extérieurs et l'efficacité énergétique seront des critères pris en considération lors du développement du projet.

Après validation par le Conseil communal du choix de l'investisseur et de la promesse d'octroi d'un DDP (droit distinct et permanent de superficie), la phase de réalisation pourra être lancée et débutera par un concours d'architecture.

La volonté de la Municipalité est de réaliser aux Boverattes des logements de bonne facture architecturale, garantissant durabilité et qualité de vie.

La Municipalité - Pully, le 6 mars 2013

Renseignements complémentaires:

Ville de Pully - Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles -

Gil Reichen, Syndic - 021 721 31 46 - Direction des domaines, gérances et sports - Lydia Masméjan, Conseillère municipale - 021 721 35 20